

Les murailles en « papiers » de la forteresse européenne

Nous poursuivons dans ce numéro de *Diasporiques* notre analyse de l'attitude des grandes régions européennes au sujet de l'Union, nous attachant cette fois spécifiquement aux quatre États-membres associés sous l'étiquette Visegrad : La Pologne, la Hongrie, la Tchéquie et la Slovaquie. Nous bénéficions pour ce faire des apports de l'un des meilleurs spécialistes de cette région, Jacques Rupnik. Dans l'article qu'il nous a confié¹, il présente « la crise migratoire en tant que révélateur des lignes de partage au sein de l'Union européenne ». Ce faisant, il a manifestement en tête les différences d'attitude entre l'Est et l'Ouest de l'Europe. Mais qu'en est-il vraiment aujourd'hui, après les élections italiennes et l'affaiblissement du pouvoir de la chancelière Angela Merkel, auparavant championne d'une politique d'accueil considérée à juste titre comme exemplaire ?

S'agissant de la situation politique en Italie, elle est clairement la résultante de l'aveuglement de l'Europe vis-à-vis de la question des migrants. En s'obstinant à s'en tenir rigoureusement aux accords de Dublin qui renvoient la responsabilité de leur gestion au pays où ils ont débarqué, elle a manifestement contribué activement au résultat électoral que l'on sait. Mais ce serait évidemment une erreur de penser que la vague

xénophobe qui a atteint la péninsule italienne y serait cantonnée.

Dans ce contexte inquiétant, nous sommes à coup sûr nombreux à nous interroger sur l'évolution actuelle et future de la politique de l'Union européenne en la matière.

QUI DÉCIDE DE L'ACCUEIL DES MIGRANTS ?

L'ambassadeur de la République tchèque, Petr Drulák, qui a bien voulu nous accorder un entretien², s'exprime très clairement à ce sujet. Explicitement conscient du besoin de nos pays d'accueillir une main-d'œuvre étrangère, il rappelle néanmoins que « la responsabilité première de tout État est de contrôler le franchissement de ses frontières » et « qu'aucun État ne peut renoncer à son droit fondamental de choisir ceux dont il accepte qu'ils en fassent partie ». Une affirmation qui renvoie fermement au pouvoir « souverain » de l'État³, possesseur d'un sol entouré de frontières, et donc à « son peuple » et à ses représentants.

La question migratoire interpelle ainsi de façon aiguë celle de la démocratie, au sens étymologique du mot : « le pouvoir du peuple ». C'est une question que nous abordons de front dans le débat qui ouvre ce numéro de *Diasporiques*⁴. Mettons sans nuances les points sur les i : plus

¹ Voir p. 26.

² Voir encart p. II.

³ La souveraineté nationale est un concept que nous avons souvent critiqué dans la revue. Voir par exemple « En finir avec le principe de souveraineté nationale ? », *Diasporiques* n° 36, janvier 2017, p. 6-17.

⁴ Voir p. 6.

la délégation du pouvoir du peuple à ses représentants est directe, plus ceux-ci sont tenus de s'en tenir à la « volonté populaire », avec tous les risques démagogiques que cela représente et que résume parfaitement le mot populisme. Aux intérêts à long terme d'une collectivité humaine, ledit populisme, cet avatar de la démocratie, tend à privilégier à ses dépens une réponse complaisante aux attentes immédiates. En l'occurrence s'il est vrai qu'une arrivée massive de migrants peut être perçue comme immédiatement perturbante et qu'on peut légitimement leur demander de faire un effort non « d'assimilation » mais bien « d'intégration » dans le pays d'accueil, encore faut-il qu'il y ait une volonté d'accueil de la part dudit pays !

UNE RESTRICTION À COURTE VUE

Les responsables politiques de nos pays limitent étrangement la légitimité migratoire au seul domaine du « droit d'asile ». On ne peut certes que se réjouir de la volonté de respecter ce droit, qui témoigne d'une forme élevée de la solidarité humaine. Mais

pourquoi ne pas éclairer plus explicitement les citoyens sur le fait qu'il ne s'agit là que de l'une des causes des actuels mouvements de populations ? Les questions économiques et environnementales en sont une autre, dès aujourd'hui mais sans nul doute d'une beaucoup plus grande intensité demain.

Ce silence n'est pas acceptable. D'une part parce qu'il est important de parler ouvertement de cette question majeure d'avenir de la planète et de la population mondiale et de la façon de la traiter dans le respect des collectivités humaines concernées. Mais d'autre part aussi parce qu'il serait parfaitement illusoire de penser que le renforcement de la protection de nos frontières pourrait faire obstacle à des mouvements migratoires d'une ampleur infiniment plus forte que ceux que nous connaissons aujourd'hui. Les châteaux-forts du Moyen Âge n'ont pas résisté longtemps aux bombardes. Il est grand temps d'aborder les problèmes à venir autrement qu'en épaississant nos murailles ! ☺

Claude Lanzmann

C'est avec émotion et tristesse que nous apprenons, au moment du bouclage de ce numéro de *Diasporiques/Cultures en mouvement*, le décès de Claude Lanzmann. Nous tenons à saluer ici la mémoire du directeur des *Temps Modernes* en rappelant à nos lecteurs qu'il fut, autour de Richard Marienstras et en compagnie entre autres de Léon Poliakov et de Pierre Vidal-Naquet, l'un des membres fondateurs du Cercle Gaston-Crémieux, le cercle laïque de réflexion qui est à l'origine de la première forme de la revue *Diasporiques* (1996-2007). Mais nous voulons aussi saluer celle de l'auteur du film inoubliable qui fut l'œuvre majeure de sa vie et à laquelle son nom restera à jamais attaché : *Shoah*. ☺